

## 1853, 19 juin. Arrestation lors d'un enterrement civil à Solliès-Pont.

Gustave Mercier, 38 ans, préfet du Var.



Un commencement de manifestation politique se serait produit à Solliès-Pont (2965 habitants), le 19 juin 1853, à 6 heures du soir, selon un accommodement préfectoral, à l'occasion de l'enterrement civil de Jean Célestin Senès, 24 ans, agriculteur célibataire, habitant de cette commune, ex-transporté politique, libéré le 7 février 1852. Deux cents républicains, sur deux rangs, escortent le cercueil, mais la police les empêche d'entrer au cimetière. « *La police est heureusement intervenue, et grâce à sa prudence et aux mesures qu'elle a prises dans le maintien de l'ordre, la tranquillité; n'a été troublée en aucune manière.* » Quatre surveillés depuis le 16 avril 1852 sur 18 poursuivis, reconnus comme les instigateurs de celle manifestation, sont, sur ordre du préfet Mercier<sup>1</sup>, internés dans

diverses localités :

Alexandre Ferdinand Garnier, 31 ans, propriétaire, (motif en 1851 : Dangereux pour l'ordre. Affilié et affiliateur de la société secrète dont il était un des centurions), interné au Bar sur Loup (06), pour six mois ;

Joseph Marie Aillaud, 23 ans, tanneur, (motif en 1851 : Dangereux pour l'ordre. Affiliation de la société secrète dont il était un des agents les plus actifs), à Cabris (06), pour trois mois ;

Jean Baptiste Charles Aiguier, 42 ans, cultivateur, (motif en 1851 : Dangereux pour l'ordre. Affilié et affiliateur de la société secrète dont il était l'un des agents les plus actifs. En rapport avec les démagogues de tout l'arrondissement), à Fréjus, pour 3 mois ;

Louis Giraud, 43 ans, tisserand, (motif en 1851 : Dangereux pour l'ordre. Affilié et affiliateur à la société secrète. Démagogue par principes et par sa position malheureuse), à Saint-Tropez, pour 3 mois.

De plus, le préfet du Var veut connaître les établissements qui donnent à boire et à jouer à des mineurs et où sont pratiqués les jeux de cartes et autres jeux de hasard. Sa circulaire « *dans l'intérêt des familles et de la société, il importe d'interdire aux jeunes gens âgés de moins de 18 ans la fréquentation habituelle des cafés et des cabarets ; il importe aussi de prévenir tous les désordres moraux et matériels qu'entraîne après elle, la funeste passion du jeu... des familles d'ouvriers et de cultivateurs se sont vues dépouillées par le jeu des fruits de leur travail et de leurs économies...* »

Le café tenu à Solliès-Pont, au hameau des Terrins par Nicolas Maunier, 42 ans, sera immédiatement fermé le 23 juin. Cet établissement était devenu le rendez-vous habituel de tous les surveillés et condamnés politiques du pays et était ainsi, au su et au vu du propriétaire, un foyer permanent de projets plus ou moins avouables, plus ou moins séditieux. « *D'autres torts, quoique moins graves, viennent se joindre au grief principal qui a provoqué la mesure de sévérité dont le sieur Maunier vient d'être frappé; on lui reproche de fréquentes et nombreuses infractions aux règlements sur les établissements publics, et diverses fraudes qui avaient appelé contre lui des poursuites de la part de l'administration des contributions indirectes.* »

Le 28 octobre 1853, le sous préfet de Toulon, le comte Charles-Auguste Leroy de Lisa, 59 ans se rend à Solliès-Pont et ferme d'urgence, les cabarets tenus dans cette commune par Auguste Blancon, 42 ans et Jean-Louis Brémond, 52 ans. Ces arrêtés sont motivés sur le refus fait par ces deux individus d'ouvrir leurs établissements à un détachement du 18<sup>e</sup> de ligne qui avait fait sa grand'halte à Solliès-Pont le 26 octobre. En contrepartie, il rouvre le cabaret de Maunier, fermé depuis juin. Celui-ci, lors du passage des soldats, « *loin d'imiter la conduite coupable de ses confrères, a prêté son concours à l'administration municipale.* »

### Maurice Mistre

Source : *Le Toulonnais* ; [Poursuivis à la suite du coup d'État de décembre 1851](#)

<sup>1</sup> Gustave Mercier, 38 ans, préfet du Var le 4 mars 1853, Draguignan expose son portrait dans la salle du Conseil, ayant fait arriver le chemin de fer jusqu'à Draguignan, et il aurait empêché le transfert de la Préfecture à Toulon ? Une place du Cannet des Maures porte son nom.